



Bourg-en-Bresse, le 25 mars 2024

La préfète

à

Destinataires *in fine*

Objet : Activation du niveau « **URGENCE ATTENTAT** »
Posture Vigipirate « hiver – printemps 2024 » - actualisation et renforcement

Pièces jointes : Bulletin d'Alerte VIGIPIRATE du lundi 25 mars 2024
Logo « **URGENCE ATTENTAT** » à diffuser largement

Depuis le début de l'année 2024, plusieurs attentats ont été déjoués en France et en Europe, preuve d'une élévation globale du niveau de la menace terroriste. De manière concomitante, les événements qui se déroulent en Ukraine, en Russie et au Proche-Orient contribuent à dégrader la situation géopolitique internationale et laissent craindre la **possibilité du retour d'une menace terroriste projetée sur le territoire national**. A cela s'ajoute un niveau de menace cyber demeurant très élevé.

Le Premier ministre élève le plan VIGIPIRATE au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national et demande à chaque autorité compétente de s'assurer de la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection déjà actives. **Tout en maintenant les mesures spécifiques sur les lieux éducatifs, un effort particulier est porté sur les événements et bâtiments culturels et cultuels, notamment en fin de semaine.**

La posture Vigipirate « hiver – printemps 2024 » reste active mais doit être renforcée sur la sécurité des bâtiments à usage d'enseignement et des lieux de culte ainsi que sur les bâtiments publics et institutionnels.

Elle vise également à apporter une attention particulière aux activités et sites liés à la préparation des jeux olympiques et paralympiques (JOP).

Il vous appartient de significativement renforcer :

- la surveillance des bâtiments publics, éducatifs, sportifs, culturels et cultuels : (période de Ramadan (du 10 mars au 9 avril), Pâques (31 mars au 1^{er} avril), Laylat al-Qadr (5 avril), Aïd El Fitr (9 au 10 avril), Pessa'h (22 au 30 avril)) **notamment en :**
 - restreignant voire interdisant les activités (circulation, stationnement) aux abords des installations/bâtiments désignés ci-dessus ;
 - renforçant la surveillance aux abords des installations des bâtiments désignés ci-dessus ;
 - contrôlant les accès des personnes (inspection visuelle des bagages à main, ouverture des sacs et des vestes), des véhicules et des objets entrants ;
- la sécurité des commémorations (notamment celles labellisées 80^e anniversaire de la Libération), des événements et grands rassemblements ;
- la coordination des services assurant la mission de garde-frontières sur les points de passages autorisés (PPA) ;
- la vigilance sur les activités et rassemblements dans le cadre de l'Olympiade culturelle ou à la préparation des JOP ;

- **la vigilance et la protection face aux menaces d'origine cyber notamment par la création de remontées d'alertes de sécurité dans les établissements sensibles et notamment les établissements scolaires** et par la bonne mise en place des mesures d'hygiène informatique présentées dans le « guide d'hygiène informatique de l'ANSSI » et par le signalement, le plus rapidement possible, de toute tentative d'approche, d'attaque ou de déstabilisation d'un système d'information en choisissant l'acteur gouvernemental de la sécurité du numérique pouvant vous aider (liens disponibles sur le site internet des services de l'État dans l'Ain ou en flashant le QR code présent ci-dessous).

Je vous demande de renouveler aux agents publics et notamment à ceux qui exercent des missions en lien avec la sécurité les consignes de vigilance qu'il convient d'observer pour leur propre protection.

Afin d'informer nos concitoyens de l'activation du niveau « URGENCE ATTENTAT » je vous demande de diffuser largement le logo présent en pièce jointe à cette posture.

Vous pouvez retrouver toutes les mesures et les documents utiles sur le site internet des services de l'État dans l'Ain <http://www.ain.gouv.fr/>



La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet de
la préfète,

Signé : Marianne TESSA

DESTINATAIRES :

- Mesdames et Messieurs les sous-préfets d'arrondissements
- Monsieur le Général, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Ain
- Monsieur le directeur départemental de la police nationale
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Monsieur le chef de la division de l'Ain, direction régionale des douanes et des droits indirects
- Madame la directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- Monsieur le directeur de la direction départementale des territoires
- Monsieur le directeur de la direction départementale de la protection des populations
- Monsieur le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Monsieur le président du conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les maires de l'Ain
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale
- Messieurs les représentants des autorités cultuelles de l'Ain

POUR INFORMATION :

- Madame la directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur le directeur de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Madame la directrice des services départementaux de l'Éducation nationale